

DÉCLARATION AUX FINS DU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES PROFESSIONNELLES 2011-2012

Désormais, un professeur pourra faire une demande de remboursement **à chaque fois que le montant de ses dépenses professionnelles aura atteint un minimum de 1 000 \$ au cours d'une année budgétaire**, soit du 1^{er} mai au 30 avril. Cependant, étant donné que toutes les dépenses effectuées dans une année budgétaire doivent être remboursées avant le 30 avril, toute personne désirant obtenir un remboursement devra s'assurer de le réclamer avant l'échéance du 30 avril et ce, même si alors, le total de ses dépenses est inférieur à 1 000 \$. (N.B. Les montants réclamés ne doivent pas dépasser le montant d'allocation disponible).

Le professeur peut **réclamer et approuver lui-même le remboursement** de ses dépenses professionnelles, en ligne, **via Synchro Finances** (<http://finances.synchro.umontreal.ca>). Il doit alors imprimer la page écran de sa demande et la transmettre à la Division gestion des risques et trésorerie de la Direction des finances accompagnée du présent formulaire de déclaration dûment rempli et signé **avant 17 heures le 20 avril 2012**.

Le professeur qui n'est pas en mesure de compléter lui-même une demande de remboursement de dépenses **doit imprimer** le présent formulaire de réclamation et le transmettre **dûment complété et signé** à la Division Trésorerie et gestion des risques de la Direction des finances **avant 17 heures le 20 avril 2012**.

JE DÉSIRE ÊTRE REMBOURSÉ POUR : (Veuillez cocher la ou les cases appropriées)

L'achat ou le remplacement de mon ordinateur

Toute(s) autre(s) dépense(s) professionnelle(s) (minimum 1 000 \$ sauf pour la dernière réclamation de l'année budgétaire)

Je, soussigné(e), déclare avoir encouru au cours de l'année 2011-2012 (du 1^{er} mai au 30 avril) des dépenses professionnelles reliées à l'exercice de mes fonctions universitaires pour **un montant de _____ \$** et je demande le remboursement de ces dépenses à même les sommes qui me sont disponibles dans le Programme de remboursement des dépenses professionnelles. Je m'engage à conserver pour une période minimale de 6 ans les reçus et les pièces justifiant ce remboursement de dépenses.

Je reconnais que tout bien acheté dans le cadre de ce programme demeure la propriété de l'Université et doit lui être remis au départ ou racheté à sa juste valeur marchande lorsque applicable.

IDENTIFICATION

(Veuillez inscrire **en lettres moulées** votre nom et prénom)

Nom

Prénom

Numéro d'employé (Matricule)

de projet

Signature

Date (jj/mm/aa)